



Le Défenseur des droits: que peut-il faire ?

Par JTeim

Bonjour; Que peut concrètement faire le Défenseur des droits ?

S'agit-il en réalité d'un simple médiateur, capable de formuler des recommandations (qui peuvent être ignorées par l'administration), ou peut-il engager une action interne ou judiciaire contre un service de l'État ?

Par kang74

Bonjour

Le Défenseur des droits donne un avis sur une situation par rapport au cadre légal à respecter . Dans le contexte, il peut faire des préconisations, qui ne s'imposent aux instances judiciaires/admnratives pour autant, mais qui peuvent l'amener à signaler cette situation au représentant de cette administration (ou pas) .

[url=https://www.defenseurdesdroits.fr/protection-des-droits-372]https://www.defenseurdesdroits.fr/protection-des-droits-372[/url]

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avez-vous consulté le site qui décrit son rôle ?
[url=https://www.defenseurdesdroits.fr/]https://www.defenseurdesdroits.fr[/url]

Par JTeim

Bonjour;

kang74 -- Merci, c'est utile.

yapasdequoi -- Oui, bien sûr. Je trouve la description vague, c'est pourquoi j'ai posé cette question.